



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2019

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et la boursière et cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-deux conseillers sont présents, sept se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 8 avril 2019
2. Comptes 2018
3. Nominations légales
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles
6. Présentation de la fondation first responders (défibrillateurs) par M. Ambroise Savoy

1. Adoption du PV de la séance du 8 avril 2019

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2018

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat. Il n'y a pas de question, ni de remarque. Didier Planche donne quelques compléments d'informations suite au rapport de la commission de gestion et des finances. Il relève qu'il est inévitable d'avoir des passifs transitoires jusqu'en janvier-février. La remarque concernant le compte Raiffeisen et le fait qu'il termine avec un solde débiteur au 31 décembre à cause des intérêts hypothécaires de fin d'année sera prise en compte et cela sera corrigé en cette fin d'année afin qu'il n'y ait pas de dépense inutile. Il n'y a pas de question ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte les comptes 2018 à l'unanimité.

3. Nominations légales

Le président rappelle que chaque année, il faut renommer des personnes et que ce serait bien d'avoir un tourmus au sein des commissions. On commence par le poste de président. Philippe Moccand cède sa place à Maryline Brand pour cette nomination. Elle demande s'il y a des propositions. Pascal Henchoz

propose Philippe Moccand qui accepte. Ce vote doit se faire à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent à la distribution et au ramassage des votes.

Résultat : 22 bulletins rentrés. La majorité est à 12 voix. 1 blanc et 1 nul. Est élu avec 20 voix, Philippe Moccand. Ce dernier remercie les conseillers pour leur soutien et la confiance accordée.

On passe au poste de vice-président. Actuellement, c'est Marylin Brand qui est vice-présidente. Philippe Moccand lui demande si elle est d'accord de continuer. C'est le cas. Ce vote doit aussi se faire à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent à la distribution et au ramassage des votes. Résultat : 22 bulletins rentrés, majorité absolue 12 voix. Marylin Brand est élue avec 20 voix, 1 blanc et 1 nul.

Scrutateurs : Philippe Moccand relève qu'il y aura du travail car il y a les élections fédérales cet automne. Laurence Najem qui n'est pas là ce soir a informé le président qu'elle était intéressée à devenir scrutatrice. Valentin Jambon présente Renaud Piccard qui accepte sa nomination. Ils sont élus à l'unanimité.

Premiers suppléants : Renaud Piccard présente Valentin Jambon qui accepte sa nomination. Ludovic Bliesener ne se représente pas car il est candidat aux élections fédérales. Le président demande à Michaël Randin s'il serait d'accord de devenir premier suppléant. Il accepte. Valentin et Michaël sont élus à l'unanimité.

Seconds suppléants : Actuellement, il y a Jean-Luc Demierre, le président suppose qu'il continue et demande à Sébastien Almy. Ce dernier accepte. Ils sont élus à l'unanimité.

Commission de gestion et des finances : Pascal Henchoz annonce que trois membres se retirent de la commission. Il propose de garder Ludovic Bliesener, Samuel Collet, Malyka Gonin et Sebastian Briales Gonin. Ludovic Bliesener propose Yves Collet. Les cinq candidats acceptent leur nomination et sont élus à l'unanimité.

Suppléants de la commission de gestion et des finances : Frédéric Bauer se retire. Samuel Collet propose Jérôme Monnin. Valentin Jambon propose Amaury Leibundgut. Tous deux acceptent. Ils sont élus à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

Alexandre Gygax informe que le clos d'équarrissage d'Yverdon devrait rouvrir au début de l'été.

Christian Gonin informe que la mise à l'enquête du futur magasin est en cours. S'il n'y a pas d'opposition, les travaux devraient commencer directement après la fin de la mise à l'enquête.

Michel Collet donne quelques informations suite à une question lors du dernier conseil. Le municipal est allé, de nuit, faire des tests avec un luxmètre, un appareil qui permet de mesurer la luminosité. Les résultats ; à 0h15, la luminosité se réduit de 35 à 40% et ce jusqu'à 5h du matin. Visuellement, c'est difficile de voir quelque chose. Cette diminution de luminosité est donc opérationnelle. En hiver, la baisse a lieu dès 23h15.

Concernant la question relative à une éventuelle subvention pour l'achat de vélo électrique. Michel Collet a pris contact avec le service cantonal de l'énergie et de l'environnement. Ce service ne va pas donner de subvention et ne projette pas d'en donner. Quelques communes accordent des subventions dans le cadre d'un programme de mobilité. Ce point est passé en municipalité. Il a été décidé de ne pas accorder de subvention pour les vélos électriques.

Le municipal informe que notre employé communal, Sylvain Jacot, a donné sa démission pour la fin du mois de juin. Il travaille à 60%. La municipalité cherche à recruter une personne entre 80 et 100%. Il y a une augmentation car Pierre-Alain Thonney va réduire prochainement son taux. C'est difficile de trouver des candidats pour un poste à 60%. Les tâches légales augmentent. Des travaux envers d'autres communes vont être effectués. Dès lundi prochain, c'est un auxiliaire qui remplacera Sylvain Jacot et ce pour deux mois.

Michel Collet informe que le groupe de travail sur le nouveau règlement général de police s'est réuni une première fois le 22 mai. La prochaine séance aura lieu le 27 juin.

La fête villageoise est fixée au samedi 14 septembre. Si des personnes souhaitent faire du bénévolat, elles peuvent s'annoncer auprès de Michel Collet ou de Fabian Zadory. A cette occasion, la municipalité a pu obtenir l'équiwatt mobile. Ce sont deux conseillers qui viennent et conseillent les personnes sur les économies d'énergie sur les bâtiments et les subventions qui pourraient être accordées lors de transformations.

Alain Casella revient sur une information donnée lors du dernier conseil sur l'avoir communal sur les contributions PCi lors des mises à l'enquête. Une modification a été faite. Les contributions de remplacement encore aux mains des communes devront être versées dans le fond de contribution d'ici au 1^{er} mars 2025 soit 10 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection civile. Le municipal avait un autre document sur lequel il était mentionné la date de 2021.

Didier Planche donne des informations sur l'association de l'amenée d'eau de la Menthue. Le réservoir des Grands Bois qui appartient à l'association a été nettoyé le 8 mai. Une analyse sur la qualité du béton a été effectuée. Le Syndic attend les résultats. Au niveau visuel, il est en bon état. Une couche de revêtement a été faite sur les parois et le fond. Il n'y a pas de ferraille qui ressort dans le plafond.

Concernant la pluviométrie, le débit de la source des Luchères a bien augmenté. On est à 110 litres/minute. Depuis lundi passé, nous avons vendu 270m³ d'eau en une semaine à la Menthue.

Didier Planche informe que cette année, pour le 1^{er} août, la municipalité a convié Madame Isabelle Moret. C'est elle qui fera le discours. Madame Moret est membre du parti radical, conseillère nationale depuis 2006 et actuellement vice-présidente du conseil national. Le syndic compte sur la présence des conseillers lors de cette journée. Il souhaite un bel été à chacune et chacun.

Didier Planche salue la présence de M. Savoy qui fera une présentation sur la fondation first responders.

5. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle que le prochain rendez-vous pour les scrutateurs est le 20 octobre. Cela correspond aux élections fédérales. La prochaine séance du conseil se déroulera avant le 15 octobre.

Samuel Collet a une question concernant le fond de réserve PCi car c'était une interrogation de la commission de gestion et des finances. Il est content d'entendre que le délai est au 1^{er} mars 2025. Il souhaite savoir si la municipalité a eu une discussion pour des idées de projets afin d'utiliser ce fond de réserve. Par exemple lors de la construction du collège, est-ce qu'il y aurait des abris PC afin de pouvoir utiliser ce fond de réserve ?

Alexandre Gyax répond que l'on n'est pas obligé de créer un abri. On peut créer la structure et elle peut être utilisée pour autre chose qu'un abri, un parking par exemple.

Marylin Brand remercie la municipalité quant au climat de confiance qu'il y a entre l'exécutif et le législatif. C'est appréciable de pouvoir poser une question sans devoir passer par une motion ou un acte officiel, d'avoir des échanges, des réponses aux questions.

Renaud Piccard relève qu'il habite à la rue du Bugnon, mais que dans « Local.ch » et sur le courrier des assurances et autres, il est noté chemin du Bugnon. Il souhaite savoir pourquoi cette différence.

Christian Gonin va se renseigner.

Marc-Henri Ducret dit que suite au gros orage de samedi passé, il est allé au stand. Le chemin est passablement attaqué sur les côtés. Si un nouvel orage arrive ces prochains jours, le chemin va se retrouver en bas.

Christian Gonin a constaté. Il a dit à l'employé communal de reboucher les trous, mais il est seul. C'est prévu de refaire quelque chose. Pour faire bien, il faudrait goudronner la place. Cela déplacerait le problème. Il est prévu de curer les canalisations.

6. Présentation de la fondation first responders (défibrillateurs) par M. Ambroise Savoy

M Savoy est là pour parler du réseau de premier répondant du canton de Vaud. Ce sont des gens qui sont bénévoles et qui peuvent intervenir via le 144 pour des interventions de réanimation. La commune est en réflexion quant à l'achat d'un défibrillateur, voilà le pourquoi de cette présentation.

La fondation est à la base une fondation fribourgeoise. Elle est partie d'un constat. La prise en charge d'un arrêt cardio-respiratoire est très mauvaise ; pour avoir un véhicule de secours il faut compter 15 minutes. Moins de 10% des gens qui font un arrêt cardio-respiratoire ressortent de l'hôpital et peuvent reprendre une vie normale. Au Tessin, cela fait 18 ans qu'ils ont un réseau de premiers répondants. En 2017, le taux de réussite était de 49%. Sur Fribourg, il est autour des 30-35 % et sur Vaud autour de 5-7 %.

Sur le canton de Vaud, la fondation est subventionnée par la santé publique vaudoise.

L'objectif est d'augmenter le taux de survie en posant des appareils dans les communes.

Les missions de la fondation sont : la promotion, la coordination (1500 premiers répondants), le suivi post-réanimation des premiers répondants (prendre contact, aiguiller vers un service en cas de besoin), établir des statistiques. Les critères : les premiers répondants sont bénévoles. Ce sont des gens qui suivent un cours de réanimation de 4 heures. Ils reçoivent un certificat reconnu. Ces gens sont alarmés par une application via le 144. Ils doivent signer une charte.

Les premiers répondants sont informés afin d'arriver sur lieux avant les secours. Sur l'application les lieux où il y a un défibrillateur sont relevés.

Quelques chiffres : sur Vaud, il y a 1998 premiers répondants, 342 défibrillateurs, mais seulement environ 50 défibrillateurs sont disponibles 24h sur 24. Il y a eu 180 missions. Le but est d'atteindre, fin 2019, 3000 répondants.

Toutes les informations se trouvent sur internet www.fondation-first-responders.ch

Samuel Collet souhaite savoir où est le défibrillateur le plus proche. M. Savoy répond qu'il y en a un à Chavornay et un à Echallens.

Le problème que rencontrent les communes est un problème financier. Il faut compter l'achat de l'appareil, son entretien (minimum une fois par année, une personne vient changer les piles et vérifier), la formation des premiers répondants (100 à 250CHF par personne).

Valentin Jambon demande si le BSL-AED suffit. M. Savoy répond que non. C'est une demande de la direction générale de la santé de suivre le cours de 4h.

Yves Collet demande s'il y a des remises à jour à faire. Le certificat est valable deux ans puis il faut refaire une mise à jour.

Philippe Moccand demande s'il y a une synergie avec les pompiers. C'est difficile si les pompiers ne sont pas sur place. Le temps que ces gens soient alarmés, qu'ils se rendent à la caserne, qu'ils arrivent sur le lieu. C'est trop long. Dans certaines communes, c'est le véhicule des employés communaux qui est équipé.

Amaury Leibundgut demande s'il faut être formé pour prendre l'appareil. N'importe qui peut utiliser l'appareil, même s'il n'est pas formé. Mais ce sont des situations très stressantes. Si la personne sait ce qu'il faut faire, c'est plus facile.

Michaël Randin aimerait savoir le prix d'un appareil. Il faut compter 7000CHF pour un appareil, un box et l'entretien.

Valentin Jambon a connaissance d'un défibrillateur qui n'est pas sur le site pas sur site et souhaite l'annoncer. Il faut aller sur le site internet.

Philippe Moccand souhaite avoir quelques chiffres. En Suisse, il y a 1 arrêt cardio-respiratoire toutes les 90 secondes. Des premiers répondants non professionnels ne sont pas envoyés sur une situation traumatique (accident, défenestration,...), lors d'interventions sur des bébés. Sur Vaud, il y a environ 4-5 alarmes par semaine.

Les membres du conseil remercient M. Savoy pour sa présentation.

Il n'y a plus de remarque ni de question.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard